

## Edition Spéciale Avril 2020

### Ensemble pour faire face !

Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, les personnels et les prestataires du Siom sont mobilisés pour :

- assurer les services de collectes,
- veiller à la sécurité des agents d'intervention,
- garantir la propreté des équipements,
- poursuivre notre politique environnement et énergie par le recyclage et la valorisation de tous les déchets...

...Le tout au service des usagers dont l'implication quotidienne est essentielle. **Merci à chacun de respecter, plus que jamais, les consignes de tri et de dépôts des déchets pour la sécurité sanitaire de tous.**

### À LA UNE

## FOCUS

### ASSURER LA SÉCURITÉ DES ACTEURS DE COLLECTE

La sécurité sanitaire des personnels est un sujet central en période d'épidémie pour tous les opérateurs.

[Lire la suite](#)

### OBJECTIF TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## LE SIOM EN ACTION



### Propreté des bornes : une implication commune

Suivant les recommandations du Haut Conseil de Santé Publique, le Siom a décidé d'aider les communes pour le nettoyage, spécifique en période d'épidémie, des points d'apport volontaires.

[Lire la suite](#)

## UN TERRITOIRE DURABLE



### Priorité recyclage et objectif valorisation !

En France, au plus haut de la crise, environ 40% des centres de tri, en sous-effectif du fait de l'épidémie, ont fermés totalement ou partiellement (...) Ce fut temporairement le cas chez Paprec Trivalorisation (93), l'un des deux centres de traitement des emballages collectés sur le territoire du Siom, en raison de suspicions de cas de COVID-19 dans les équipes de tri de l'agence.

[Lire la suite](#)

# Assurer la sécurité des acteurs de collecte

23 avril 2020 | Actualités

EDITION SPECIALE SIOMACTUS



**La sécurité sanitaire des personnels est un sujet central en période d'épidémie pour tous les opérateurs. C'est en effet sur leur capacité d'intervention que repose le déploiement des collectes qui, sur le territoire du Siom, ont été assurées jusqu'alors à 100%. Une continuité de services qui dépend, aussi, du respect scrupuleux des consignes de dépôt des déchets.**

Depuis le début de l'épidémie de Coronavirus et jusqu'à ce jour, toutes les collectes ont été maintenues dans les 21 communes du Siom : Ordures Ménagères, Emballages, Verre, Déchets Verts, Encombrants et Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. Toutes les tournées ont pu être assurées normalement – et en toute sécurité. Pour y parvenir, un ensemble de dispositifs ont immédiatement été mis en place, notamment :

- Distanciation par l'étalement des plages horaires de prise de poste des équipages ;
- Fourniture quotidienne de gants et sous gants à usage unique, de gel hydro alcoolique, de savon et de bouteilles d'eau pour le lavage des mains au cours du service ;
- Lavage et désinfection des véhicules de collecte (caissons et cabine), etc.

Par ailleurs, dès le début de la crise sanitaire, les professionnels avaient interrogé le Haut Conseil de Santé Publique sur la nécessité de masques pour les agents de collecte. Le HCSN a fait savoir qu'il n'en justifiait «pas le port en conditions professionnelles...» (Avis HSCT 31/03/2020).

Pour autant, la société Sepur avait décidé de passer commande de 350 000 masques. Un premier stock de 10 000 pièces a été livré. C'est ainsi qu'à chaque départ de tournée, les équipages sont dotés de cette protection supplémentaire qui vient d'être complétée par la fourniture de visières pare-gouttelettes.

Des mesures similaires et adaptées ont aussi été déployées par Generis en direction des équipes de quart qui assurent le fonctionnement de l'UVE du Siom. Elles sont, à l'autre bout de la chaîne, le maillon essentiel sans lequel l'unité de cogénération ne pourrait plus valoriser les déchets ménagers collectés.

C'est l'ensemble de ces dispositifs de protection et l'implication des personnels qui permettent d'assurer pleinement le service de collecte et de traitement des déchets sur tout le territoire du Siom. Pour autant, leur maintien dépend aussi du respect strict des consignes de dépôt par chaque usager. Ce sont les premiers gestes barrières indispensables pour contribuer à la sécurité sanitaire des acteurs de collecte et les soutenir dans leur mission.

## Pour se protéger et protéger les autres

**Il est indispensable de nettoyer régulièrement les bacs avec un produit désinfectant les contenants, et, en priorité, les couvercles et les poignées – avant et après chaque sortie de bacs. Merci de penser aux ripeurs qui les manipulent.**

## CORONAVIRUS CONSIGNES GÉNÉRALES



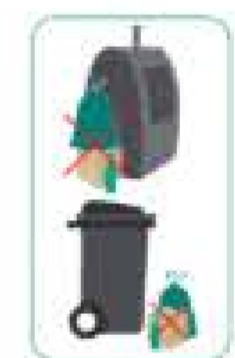
**Les ordures ménagères doivent être impérativement mises en sacs fermés, dans les bacs à couvercle gris ou grenat.**



**Assurez-vous que les bacs sont bien fermés.**



**Avant et après chaque sortie désinfectez les couvercles et les poignées. Sortez vos bacs avec des gants ET seulement s'ils sont pleins.**



**TOUS les déchets doivent être déposés dans les bacs et les points de collecte prévus à cet effet et en aucun cas sur la voie publique !**

**Merci également d'éviter les déchets superflus** générés par du rangement (déchets encombrants) ou du jardinage (déchets verts). Privilégiez le stockage en attendant la fin de cette période de confinement : il n'y a en effet aucun enjeu de salubrité à conserver ce type de déchets.

## Coronavirus COVID-19

### Consignes spécifiques

**pour les mouchoirs, gants et masques à usage unique**



**1** Mettez les dans un sac plastique dédié et résistant. Fermez et gardez 24 heures.

**2** Jetez ce sac dans votre bac à ordures ménagères.



**JAMAIS** dans votre bac de tri.

Source : CITE

## AU CŒUR DE LA CRISE

« Notre priorité est de préserver la santé de nos collaborateurs » souligne Sébastien Berthelot, responsable Hygiène Sécurité Environnement (HSE) chez Generis en charge du site de l'UVE de Villejust.

« Pour éviter la propagation du virus, nous avons pris des dispositions spécifiques au site. Outre les EPI\* essentiels, nous avons déployé une communication abondante sur les gestes barrières et la conduite à tenir en cas de symptômes. Une attention particulière a aussi été portée sur le nettoyage et la désinfection entre chaque quart pour les postes partagés et des cabines des engins entre chaque utilisateur ainsi que des locaux sociaux 2 fois par jour. S'agissant des équipes de quart, nous avons étalé leurs pauses pour préserver la distanciation sociale. Par ailleurs, afin d'assurer une continuité de service, nous avons mis en réserve du personnel (1 chef de quart, 1 rondier, 1 agent de maintenance) qui sera à même d'intervenir en cas de défection dans une équipe. »

\*Equipement de Protection et d'Intervention

Chez l'opérateur de collecte Sepur, où la même priorité de sécurité des collaborateurs prévaut, « quatre mots clés résument la démarche pendant cette crise : anticipation, évaluation des risques, communication et adaptation » précise Diego Dib, responsable HSE du groupe.

« A Villejust, une réflexion particulière a notamment été portée sur la configuration du hall d'entrée pour délimiter un sens de circulation afin d'y éviter les croisements et rassemblements. Autre point essentiel, l'encadrement quotidien des personnels en activité – administratifs, agent d'ateliers et équipages de collecte – pour diffuser les consignes et veiller à leur application. Il nous faut aussi rassurer les équipes. D'où la mise à disposition de toute une gamme d'EPI, depuis les gants, sous-gants, masques jusqu'aux visières pare-gouttelettes (qui viennent d'être livrées). ... Et un message récurrent : en appliquant les consignes, on se protège soi-même mais on protège aussi ses collègues. »

# Propreté des bornes : une implication commune

23 avril 2020 | Actualités

EDITION SPECIALE SIOMACTUS



**Suivant les recommandations du Haut Conseil de Santé Publique, le Siom a décidé d'aider les communes pour le nettoyage, spécifique en période d'épidémie, des points d'apport volontaires. Au programme : fourniture du produit biocide(\*) et lavage-désinfection des bornes enterrées dédiées aux dépôts des ordures ménagères et des emballages.**

En situation de crise sanitaire, le Haut Conseil de Santé Publique recommande d'assurer – à une fréquence plus régulière qu'à l'accoutumée – le nettoyage des voiries ainsi que la désinfection des équipements.

Dans cette optique, le Siom a décidé d'aider les communes à mener à bien les opérations de désinfection spécifiques, notamment aux abords des points d'apport volontaire.

A cet effet et en accord avec les villes, le Siom a commandé et financé la fourniture aux services municipaux du désinfectant adapté. Le produit devrait être livré au cours des prochains jours.

Il s'agit en l'occurrence du « Biophide » (réservé à l'usage professionnel). Utilisé notamment pour la décontamination des conteneurs, il est particulièrement efficace contre le Covid-19. Il présente en outre deux caractéristiques essentielles : il est sans phosphate et biodégradable à plus de 95%. Il figure donc parmi les biocides assurant le plus de garanties, tant en matière environnementale que sanitaire pour les agents et les usagers.

Par ailleurs et pour agir sans attendre, le Siom a pris en charge une première opération de lavage-désinfection des bornes enterrées dédiées aux ordures ménagères et aux emballages.

La campagne confiée à l'entreprise Sulo, qui disposait de la logistique et du produit adéquats, a été minutieusement et rondement menée. Elle aura permis d'aider les communes – par ailleurs très sollicitées en cette période – pour le nettoyage, avec les moyens adéquats, de ces lieux de dépôt partagés.

Mais la seule implication des collectivités ne suffit pas. Il revient à chaque usager de préserver la propreté de ces points d'apport. Un seul geste suffit : déposer les déchets dans les bornes – et non à côté ! Une implication commune et citoyenne, tout simplement.

(\*) **Les biocides** regroupent « un ensemble de produits destinés à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre ». Ils comprennent 22 types de produits différents dont les désinfectants classés de 1 à 5 (ex. : désinfectants pour les mains, pour l'eau, pour les équipements, etc.).



- **SI VOUS DISPOSEZ D'UN BAC :**
- PLACER VOS SACS FERMÉS DANS VOTRE BAC, COUVERCLE FERMÉ
- NE PAS DÉPOSER DE DÉCHETS AU PIED DU BAC



- **SI VOUS APPORTEZ VOS DÉCHETS EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE :**
- NE PAS DÉPOSER LES SACS OU LES DÉCHETS EN VRAC EN DEHORS DU CONTENEUR

# Priorité recyclage et objectif valorisation !

23 avril 2020 | Actualités

## EDITION SPECIALE SIOMACTUS



**En France, au plus haut de la crise, environ 40% des centres de tri, en sous-effectif du fait de l'épidémie, ont fermé totalement ou partiellement. En Ile-de-France ce chiffre est monté à 75%.**

**Ce fut temporairement le cas chez Paprec Trivalorisation (93), l'un des deux centres de traitement des emballages collectés sur le territoire du Siom, en raison de suspicions de cas de COVID-19 dans les équipes de tri de l'agence. Mais la chaîne logistique a été adaptée et aujourd'hui au Blanc-Mesnil « le tri c'est reparti ! ».**

Conséquence de l'épidémie de Covid, le centre de tri de Paprec Trivalorisation au Blanc-Mesnil (93) a été contraint de placer l'intégralité des équipes du site en quarantaine pendant les deux premières semaines d'Avril et de stopper temporairement ses activités de tri le temps de remonter une nouvelle équipe avec des personnels d'autres sites du Groupe en Ile-de-France.

Immédiatement, pour y pallier, le Siom a réorganisé sa logistique de traitement des emballages :

- 100 tonnes ont ainsi été envoyées au centre de tri de Serivel, à Vert-le-Grand (91), pour en assurer la valorisation matière et le recyclage.
- L'autre partie, 300 tonnes, a été incinérée à l'unité de valorisation énergétique du Siom, contribuant à générer de l'énergie électrique et thermique.

Depuis le 6 avril, Paprec a progressivement repris ses activités en fonctionnant d'abord pendant une semaine en 1 poste au lieu des 2 habituels. Depuis le 13 avril les deux équipes de tri ont pu être rétablies, le centre restant néanmoins impacté par les horaires réduits des transports en communs parisiens. Il a donc pu réceptionner 100 tonnes supplémentaires d'emballages. Le reste (100 tonnes) a été pris en charge pour moitié par Serivel et par l'UVE de Villejust.

La montée en puissance de la chaîne de traitement du Blanc-Mesnil devrait permettre un retour à la normale d'ici la fin du mois, pour assurer 100% de valorisation matière.

En attendant, la capacité d'adaptation de toutes les équipes, partenaires et agents du Siom, a permis de maintenir la collective sélective dans les 21 communes du territoire. Alors, surtout, continuez à trier !

## CHIFFRES CLÉS Emballages collectés

Mars 2019 - Mars 2020

En porte à porte :

**+3.3 %**

soit

**+ 28,4  
tonnes**

En point d'apport volontaire :

**+5.9 %**

soit

**+ 1,3  
tonnes**